

Question et réponse écrite n° : 0404 - Législature : 53

Auteur	Katrin Jadin, MR
Département	Ministre de la Justice
Sous-département	Justice
Titre	Les magistrats effectifs. - Places vacantes (QO 3627).
Date de dépôt	01/04/2011

Question

Il est actuellement question dans certains arrondissements judiciaires du fait que la charge de la fonction de rendre la justice repose sur des juges suppléants et qu'il y a un manque de magistrats effectifs. Quel est le nombre de places de magistrats effectifs actuellement vacantes par rapport aux effectifs prévus dans les différents arrondissements judiciaires (justices de paix et tribunaux de police y compris)?